

Council of Europe  
Conseil de l'Europe



95/2359  
95/2256

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Strasbourg, le 11 mai 1995  
S:\delai.fp\2session\CG2PIIrap

CG (2) 2  
Partie II



**DEUXIEME SESSION**

(Strasbourg, 30 mai - 1er juin 1995)

**RAPPORT**

**SUR DEMOCRATIE LOCALE : UN PROJET DE CITOYENNETE**

(Rapporteur : M. Leonard DUVALL, Royaume-Uni)

**EXPOSE DES MOTIFS**

## TABLE DES MATIERES

	page
<b>I. INTRODUCTION</b>	
I.1 La Déclaration de Vienne	3
I.2 La contribution du CPLRE à la Campagne et au Plan d'Action du Conseil de l'Europe	3
<b>II. DEMOCRATIE LOCALE, CITOYENNETE et TOLERANCE : L'AUDITION du 20 FEVRIER 1995</b>	5
<b>III. POUR UN PROJET DE VILLE DEMOCRATIQUE EXEMPLAIRE : LES CONDITIONS DE SA REALISATION</b>	8
A. <u>Pour une ville démocratique européenne tolérante et solidaire, ouverte,         multiculturelle et cosmopolite :</u>	
<b>Ljubljana</b> : une réponse à l'état de guerre	9
<b>Haarlem</b> : un accueil ouvert et tolérant	10
<b>Bologne</b> : l'intégration cosmopolite	11
<b>Les activités du réseau de villes du CPLRE sur         "l'accueil des Tsiganes dans les collectivités territoriales"</b>	12
<b>LE POINT DE VUE DES ONG</b>	
Le Comité national finlandais pour la Campagne	15
Le Forum des Migrants	15
Le Centre romano d'intervention sociale et d'études	16
B. <u>Pour une ville démocratique européenne fondée sur la participation         de tous, sans discrimination aucune et y compris les plus démunis,         à la vie de la Cité :</u>	
<b>Budapest</b> : la participation des minorités démunies	16
<b>Charleroi</b> : la lutte contre l'exclusion par la participation citoyenne	17

**Les activités du réseau de villes du CPLRE sur  
"Citoyenneté et Grande Pauvreté":**

à **Bordeaux** : une démarche participative  
pour une véritable plate-forme de partenariat local 20

à **Cracovie** : une stratégie visant la participation  
communautaire, l'éducation à la participation et l'adoption  
d'une politique sociale globale 21

à **Nottingham** : la mise en place de structures de participation  
communautaire pour la réalisation d'un projet collectif de  
réhabilitation de la Ville 21

**LE POINT DE VUE DES ONG**

Le Mouvement International ATD Quart Monde 23

Le Conseil Européen des Comités Nationaux de Jeunesse  
(CENYC) 24

**C. Pour une ville démocratique européenne tolérante et pacifique  
sans violences et discriminations racistes, xénophobes et intégristes :**

à **Nottingham** et à **Berlin** : une intervention complexe et articulée  
en vue non seulement de sanctionner mais également de prévenir les  
actes racistes et les comportements discriminatoires et insultants

à **Nottingham** 24

à **Berlin** 25

**LE POINT DE VUE DES ONG**

La Charte des villes refuges 27

Le Bureau Européen de Coordination des organisations de jeunesse (BEC) 28

**IV. CONCLUSIONS 29**

## I. INTRODUCTION

### I.1 **La Déclaration de Vienne**

Comme les autres instances du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire, le Comité des Ministres, la Cour des Droits de l'Homme, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) a constamment oeuvré pour le respect réciproque et l'application des principes qui déterminent la coexistence des individus dans les sociétés civilisées.

Dans cette perspective, la Déclaration et le Plan d'Action contre le racisme, la xénophobie, l'anti-sémitisme et l'intolérance que les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres ont adoptés à Vienne, en octobre 1993, n'ont donné à la CPLRE que des raisons supplémentaires d'intervention dans les domaines où elle avait déjà fourni une importante contribution (tels que, par exemple, l'intégration multiculturelle, la citoyenneté et la grande pauvreté, la mise en oeuvre du droit au logement, la participation des jeunes à la vie communale et régionale, la protection des Tsiganes ainsi que des autres minorités).

Le Plan d'Action prévoit trois stratégies fondamentales :

- le déroulement d'une Campagne européenne de jeunesse (qui a été lancée officiellement le 10 décembre 1994) ;
- l'établissement d'une "Commission européenne contre le racisme et l'intolérance" chargée d'examiner et d'évaluer l'efficacité de l'ensemble des mesures (juridiques, politiques et autres) prises par les Etats membres contre le racisme et l'intolérance, en vue, le cas échéant, de leur amélioration ;
- le renforcement de la coopération intergouvernementale.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'Action, le rôle des pouvoirs locaux et régionaux a été rappelé à plusieurs reprises par les Chefs d'Etat et de gouvernement, qui, par ailleurs, lors du même Sommet, ont approuvé le principe de la création de notre Congrès en tant qu'organe consultatif, représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe.

### I.2 **La contribution du CPLRE à la Campagne et au Plan d'Action du Conseil de l'Europe**

Comme nous l'avons brièvement suggéré plus haut, le CPLRE est en mesure d'apporter une contribution spécifique au succès de la Campagne et du Plan d'Action, tant sur le plan des principes, que sur le plan des actions sur le terrain.

Dans tous les textes qui ont été adoptés dans ces dernières années<sup>1</sup>, le Congrès estime que la meilleure façon de lutter contre le manque de respect, l'intolérance et la violence sur les personnes ainsi que contre les conséquences inévitables de ces comportements, est celle de réaffirmer et de réactualiser les principes démocratiques du vivre ensemble civilisé, libre et pacifique et d'imaginer de nouvelles stratégies pour les mettre en oeuvre.

En particulier, le Congrès a l'intention de s'appuyer sur la Résolution 236 et la Déclaration de Francfort sur une nouvelle politique d'intégration multiculturelle en Europe et la Résolution 243 et la Déclaration de Charleroi sur "Citoyenneté et grande pauvreté".

En effet, ces textes soulignent la nécessité d'un nouveau lien social européen fondé sur une citoyenneté respectueuse des personnes ainsi que l'importance de politiques globales, cohérentes et prospectives contre toute forme d'exclusion et de marginalisation : dans ce sens, ils sont vraiment au coeur de tout projet démocratique et expliquent, en même temps, la spécificité de l'action du CPLRE en faveur de la tolérance.

Sur la base de ces principes, le CPLRE ne vise pas seulement à engager une lutte "contre" l'intolérance mais plutôt à déployer une action globale et intégrée "pour" la tolérance et le respect réciproque. Dans cette perspective, la contribution du CPLRE à la Campagne et au Plan d'Action du Conseil de l'Europe consiste à dévoiler les causes économiques, sociales, politiques et culturelles des attitudes qui aboutissent à des rejets intolérants de l'Autre et, à partir de là, à encourager l'éclosion de comportements positifs ainsi que la mise en place de politiques efficaces de prévention.

Véritable observatoire de la réalité locale et associative, le CPLRE, d'une part, s'adresse aux autorités locales, régionales et nationales, tout en favorisant les échanges d'expériences ponctuelles et la réalisation de politiques et d'actions communes ; de l'autre, il travaille en partenariat avec des ONG particulièrement représentatives, à travers lesquelles toute personne, tout citoyen peut s'associer aux actions qui sont proposées par le Congrès.

Ainsi, le Congrès a immédiatement créé un "groupe de travail" chargé d'élaborer une contribution à la Campagne et au Plan d'Action. Sa première décision a été celle d'organiser une Audition de villes et d'associations porteuses de projets courageux, afin de montrer à l'ensemble des villes et des régions européennes mais aussi aux médias, aux citoyens, au monde associatif et aux gouvernements des Etats membres, des exemples d'engagement qui ouvrent de nouveaux horizons à la démocratie de notre continent.

L'Audition s'est tenue au Conseil de l'Europe le 20 février 1995 sur le thème de : "Démocratie Locale, Citoyenneté et Tolérance : un projet de Ville démocratique exemplaire".

---

<sup>1</sup> Parmi ceux-ci, il y a lieu de signaler:

- Rés. 232 sur autonomies, minorités, nationalismes et union européenne;
- Rés. 236 sur une nouvelle politique d'intégration multiculturelle en Europe et la Déclaration de Francfort;
- Rés. 237 sur la Charte de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale;
- Rés. 243 sur citoyenneté et grande pauvreté : la Déclaration de Charleroi;
- Rés. 244 sur le droit au logement et les conditions de sa mise en oeuvre par les autorités locales et régionales;
- Rés. 249 sur les tsiganes en Europe;
- Rec. 5 sur l'Europe et ses personnes âgées : vers un pacte inter-génération.

En même temps, le Congrès a donné son soutien à plusieurs initiatives prises dans le cadre de la Campagne de Jeunesse contre l'intolérance : comme premier pas, à l'occasion du lancement de l'Audition dans toute l'Europe, le Congrès a invité les collectivités territoriales à aider la jeunesse européenne, en promouvant la réalisation de campagnes locales contre l'intolérance.

Actuellement, le CPLRE soutient le projet des "Trains Européens de la Jeunesse", qui traverseront le continent pendant la première semaine de juillet 1995 (du 3 au 9 juillet) et convergeront à Strasbourg à l'occasion de la Semaine Européenne de la Jeunesse, qui se déroulera du 9 au 16 juillet 1995. M. Tchernoff, Président du CPLRE, a demandé, par lettre, aux autorités locales et régionales d'organiser, aux arrêts des Trains, différentes activités d'accueil dans les gares ainsi que des rencontres et manifestations diverses sur les thèmes de la tolérance et du respect d'autrui.

## II. DEMOCRATIE LOCALE, CITOYENNETE et TOLERANCE : L'AUDITION du 20 FEVRIER 1995

Cette Audition a permis une véritable confrontation de pratiques locales et de projets de lutte contre l'intolérance et les différentes formes d'exclusions qui s'ensuivent. Ainsi, chaque ville a donné sa contribution à la mise au point d'un projet de "ville démocratique exemplaire", qui est le motif inspirateur des projets de recommandations qui sont reproduits à part.

D'autre part, les débats ont été particulièrement animés en raison de la participation d'associations non gouvernementales représentatives. En effet, les différentes politiques locales ont été, en quelque sorte, évaluées à la lumière de l'expérience directe des ONG auprès des personnes et les groupes qui sont victimes d'intolérance et d'exclusion et nous pouvons dire sans crainte d'exagération que le projet de "ville démocratique exemplaire" que cette Audition a voulu proposer à l'Europe, est sorti renforcé de cette confrontation.

La première allocution d'ouverture a été celle de M. Tchernoff, Président du CPLRE; M. Leuprecht, Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe et M. de Puig, Représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ont présenté les deux autres allocutions d'ouverture.

Dès le début de son allocution, M. Tchernoff a tenu à souligner que la principale ambition du nouveau Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe est de sauvegarder et de renforcer le principe de l'autonomie locale et que son objectif majeur est d'oeuvrer pour renouveler les politiques publiques sur la base des valeurs de liberté et de démocratie, en promouvant la réalisation d'une citoyenneté active et participative.

Face aux horreurs de la deuxième guerre mondiale, aux violences perpétrées sous les régimes communistes, aux atrocités actuellement commises dans l'ancienne Yougoslavie, il est urgent et nécessaire de se demander quel doit être le rôle du Conseil de l'Europe pour la défense du droit et de la démocratie. A cet égard, M. Tchernoff a souligné avec force qu'il est indispensable de veiller à ce que les principes qui ont été solennellement affirmés soient concrètement appliqués et respectés.

Dans cette perspective, le rôle des pouvoirs locaux et régionaux, représentés au sein du CPLRE, est primordiale, car ceux-ci sont en contact direct avec les besoins et les problèmes des populations. M. Tchernoff a souligné que l'Audition représente une contribution importante du CPLRE à la lutte contre l'intolérance car son objectif premier est de présenter aux villes et régions d'Europe des exemples de pratiques à suivre, en proposant ainsi un véritable projet de ville démocratique exemplaire.

En conclusion, M. Tchernoff s'est adressé à la jeunesse européenne, largement représentée à l'Audition, pour dénoncer le fait que la crise économique, sociale et politique traversée par plusieurs pays industrialisés affaiblit la solidarité entre les générations et, dans la mesure où les jeunes sont de plus en plus marginalisés, encourage les attitudes racistes et intolérantes.

Or, les jeunes sont à la base de notre société de demain et qu'il est donc indispensable de leur assurer la possibilité de participer activement à la vie publique : à cette fin, il faudrait encourager la création de structures associatives de jeunes (tels que les clubs, les centres culturels, les associations de quartier) dans toute l'Europe, en prêtant une attention particulière à l'Europe centrale et orientale. D'autre part, il serait également nécessaire de mettre en oeuvre la Charte sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée par l'ancienne Conférence permanente.

Après avoir rappelé les activités et les principaux objectifs de la Campagne de Jeunesse et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, M. Leuprecht a présenté différentes initiatives réalisées dans le cadre du programme de l'enseignement de l'histoire, visant à éliminer les préjugés par l'enseignement de l'histoire, et dans celui sur les médias, qui se propose, entre autres, d'éveiller les consciences sur les problèmes du racisme et de l'intolérance.

M. de Puig a souligné, en premier lieu, qu'il est indispensable, dans nos sociétés de plus en plus multiculturelles et pluriraciales, de favoriser le dialogue et la connaissance réciproque : dans cette perspective, l'éducation a un rôle central dans la lutte contre l'intolérance.

Ensuite, M. de Puig a rappelé que l'Assemblée parlementaire s'engage, depuis de nombreuses années, à dénoncer le racisme, la xénophobie et toute autre forme d'intolérance: ainsi, les élus des 34 Etats membres se sont penchés, par exemple, sur les questions des droits des travailleurs migrants, de la tolérance religieuse, de l'exclusion, des langues minoritaires et, tout récemment, de l'apprentissage de l'histoire en Europe.

Vers la conclusion de son allocution, M. de Puig n'a pas manqué de souligner la spécificité et l'importance de l'action des pouvoirs locaux et régionaux : d'une part, ils se chargent de veiller à ce que les règles codifiées par les parlements et les gouvernements soient effectivement et bien appliquées, et de l'autre, ils sont en mesure de s'adresser directement aux personnes concernées, tant aux victimes qu'aux responsables d'actes racistes et intolérants.

M. Zahn, Président du Groupe de travail du Congrès sur la Campagne du Conseil de l'Europe contre l'intolérance, a présidé la séance consacrée aux rapports introductifs, à savoir, ceux de M. Kpenou, qui a lu un message de Mme Ogata, Haut Commissaire pour les Réfugiés des Nations Unies et de Mme Trautmann, Maire de Strasbourg et membre du Parlement européen.

M. Kpenou, nous a rappelé qu'un grand nombre de réfugiés (plus de 23 millions à l'heure actuelle) et de personnes déplacées font de plus en plus objet de préjudices, de discrimination raciale et d'intolérance.

Par conséquent, l'Haut Commissaire pour les Réfugiés des Nations Unies ne peut que se féliciter de la décision du Conseil de l'Europe d'adopter un Plan d'action contre toutes les formes d'intolérance. Dans cette perspective, il faudrait affirmer le principe que la présence d'ethnies et de cultures différentes ne représente pas une menace pour les pays européens, mais l'occasion pour promouvoir l'éclosion d'une société multiculturelle, sur la base d'une tradition de tolérance et de respect des droits de l'homme.

Parmi les nombreuses initiatives que les pouvoirs locaux et régionaux peuvent réaliser afin de promouvoir la tolérance vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile, M. Kpenou a souligné notamment :

- promotion d'une information correcte et rigoureuse afin de 'démasquer' les préjugés contre les étrangers ;
- organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation à la tolérance ;
- cours de formation à l'intention des acteurs publics, dans différents secteurs, tels que l'enseignement, les services de police, la santé et les services sociaux.

La ville a été au centre du rapport présenté par Mme Trautmann : c'est au niveau de la ville que les conséquences de la crise économique et sociale et de l'affaiblissement de l'Etat de droit deviennent particulièrement évidentes et menaçantes. En particulier, force est de constater que le citoyen se détache de plus en plus de la vie politique pour se renfermer dans un isolement qui sape la cohésion sociale et qui est souvent à l'origine de la violence et de l'intolérance.

Cependant, la ville reste le territoire premier de la démocratie : c'est donc à ce niveau qu'il faut s'engager pour la construction d'une société d'inclusion et l'affirmation d'une véritable démocratie locale.

Mme Trautmann a cité à titre d'exemple différents projets mis en place par la ville de Strasbourg afin de promouvoir, à travers l'établissement d'une nouvelle forme de "citoyenneté de résidence", la participation de tous les citoyens à la vie publique :

- le Conseil Consultatif des Résidents étrangers, qui peut interpeller les élus et leur faire des propositions ou bien être associé à différent titre au travail de ces derniers ;
- le Conseil des Jeunes, où sont représentés des jeunes de toute origine et qui a les mêmes compétences que le précédent ;
- les activités exercées en tant que "ville refuge", dans le cadre de l'initiative prise par le Parlement international des écrivains ;
- l'action en faveur de la réinsertion des personnes handicapées ;
- la création d'un comité municipal des personnes âgées ;

En conclusion, Mme Trautmann a souligné qu'il est également nécessaire d'encourager le dialogue et la coopération entre les différents secteurs de la population : à Strasbourg, un véritable projet de ville collectif a été mis au point, à travers l'action des Comités de pilotage de quartiers, les réunions de concertation ainsi que les rencontres entre les habitants et les autorités publiques.

L'Audition s'est déroulée, ensuite, au cours de trois sessions de travail, consacrées respectivement aux thèmes suivants :

- Les conditions de la participation à la vie de la cité des minorités et des étrangers ;
- La lutte contre l'exclusion sociale : stratégies en vue d'un projet de "ville démocratique" ;
- Le respect de la liberté d'expression (y compris la liberté d'association et de participation) pour la construction d'une société tolérante.

Un débat a eu lieu après chaque session et de nombreuses questions ont été posées aux Rapporteurs.

Lors de la première session, présidée par M. Slafkovsky, se sont exprimés M. Demszky, Maire de BUDAPEST et Mme Del Mugnaio, Maire-adjoint pour les affaires sociales de BOLOGNE, ainsi que M. Gheorghe, Secrétaire et Coordinateur du Centre romano d'intervention sociale et d'études (Bucarest), M. Menebhi, Vice-président du Forum des migrants et M. Cortes Tellez, Président du Comité national finlandais pour la Campagne de Jeunesse.

M. Taylor, Leader of NOTTINGHAM City Council, M. Van Cauwenberghe, Maire de CHARLEROI et Mme Von Viegen, Alderman de HAARLEM, ainsi que M. Brand, Secrétaire général du Mouvement international ATD Quart Monde et M. Franco, Vice-président du Conseil Européen des Comités Nationaux de Jeunesse (CENYC) sont intervenus lors de la deuxième session, qui a été présidée par M. Duvall.

Ont donné leur contribution à la troisième session, M. Rupel, Maire de LJUBLJANA, Mme John, Médiatrice pour les problèmes d'immigration auprès du Sénat de BERLIN, ainsi que M. Salmon, Secrétaire général du Parlement international des écrivains, Mme Buitenweg, Vice-présidente du Bureau Européen de Coordination des organisations de jeunesse (BEC) et M. Merminod, Secrétaire exécutif de la Commission oecuménique européenne pour église et société.

La première partie de cette session a été présidée par M. Duvall, la deuxième, par M. Martinez Lopez.

Dans son allocution de clôture, M. Zahn a souligné qu'il est inévitable de constater que de nombreux rejets et exclusions économiques, sociales et politiques de personnes, familles et groupes existent en Europe et sont souvent le fruit de l'indifférence, de l'intolérance et du racisme. Leurs formes et manifestations sont extrêmement diversifiées et hétérogènes et le grand nombre de domaines auxquels ils s'appliquent ne peut que rendre la recherche de moyens de lutte efficaces encore plus difficile et délicate. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une approche très large avec plusieurs actions et réalisations concrètes débouchant sur un projet de ville démocratique exemplaire. "La Ville doit être conçue comme un véritable 'atelier d'intégration'" a également souligné M. Zahn dans son intervention.

### III. POUR UN PROJET DE VILLE DEMOCRATIQUE EXEMPLAIRE : LES CONDITIONS DE SA REALISATION

Nous allons examiner maintenant dans quelle mesure l'Audition a contribué à esquisser un projet de ville démocratique qui se veut exemplaire.

C'est en effet à partir de politiques appliquées concrètement et de projets en cours dans différents coins de notre continent que l'on peut concevoir un exemple, un modèle valable pour une multitude d'autres villes et associations européennes.

Par anticipation, nous pouvons dire que les différentes contributions, écrites et orales, les discussions et les débats qui les ont suivies mettent tous l'accent sur le renouveau du lien social européen fondé sur une nouvelle façon de concevoir la citoyenneté et la participation.

Plusieurs conditions doivent être remplies avant d'accéder à cette nouvelle situation. Deux en particulier sont essentielles car elles coïncident avec des stratégies qui sont ici et là déjà suivies en Europe : il s'agit en premier lieu de créer une société d'inclusion, ce qui exige la participation citoyenne à la vie de la cité de toute minorité ethnique, religieuse et sociale, la lutte contre toute forme d'exclusion sociale, économique et politique et le bannissement de comportements xénophobes, racistes, antisémites, violents, discriminatoires ou insultants.

En deuxième lieu, il s'agit d'ouvrir la société, la Ville (la région, le pays) à la compréhension réciproque des différences et au 'multiculturalisme'.

Nous allons alors classer le matériel que nous avons à notre disposition, notamment après l'Audition du 20 février, sous trois sous-chapitres.

Il y a lieu toutefois d'avertir le lecteur qu'il n'y a pas de séparation étanche entre les différents aspects traités ci-dessous. Les exemples qui suivent ont été classés dans l'une ou l'autre catégorie en privilégiant le caractère qui nous a semblé prédominant, mais qui n'est jamais exclusif. L'ordre de présentation choisi tend à faciliter le passage des situations, d'une catégorie à l'autre.

A. Pour une ville démocratique européenne tolérante et solidaire, ouverte, multiculturelle et cosmopolite

**LJUBLJANA**

**La solidarité : une réponse à l'état de guerre**

Depuis le début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, la ville doit faire face à l'arrivée massive de réfugiés (au nombre de 6.000 au 1er février 1995) : leurs logements sont précaires et le manque d'emploi représente l'un des problèmes majeurs. Une action coordonnée est menée par la Ville et différentes organisations afin de fournir aux réfugiés des lieux de rencontre et des perspectives de travail.

M. RUPEL a souligné en particulier l'action de la Ville dans le domaine de la scolarisation des enfants réfugiés et, notamment, pour certains d'entre eux, leur progressive intégration dans le système éducatif de la Ville.

Dans un premier temps, au cours de l'année scolaire 1991-1992, les leçons pour les enfants réfugiés se tenaient en dehors des écoles, dans des centres de rencontre. L'année suivante, à cause de l'augmentation du nombre des enfants, les leçons se sont déroulées en partie dans les centres de rencontre et en partie, l'après-midi, dans les écoles de la Ville. Au cours de l'année 1993/1994, 1060 enfants réfugiés fréquentaient les quatre écoles primaires de Ljubljana.

En ce qui concerne l'emploi, M. Rupel a rappelé que la ville soutient les efforts de quelques intellectuels de Sarajevo, en leur donnant la possibilité de travailler au sein d'institutions culturelles.

Ainsi, plusieurs rencontres entre la culture slovène et la culture des réfugiés ont pu avoir lieu, grâce à des programmes télévisés, à des expositions d'art, etc.

O-O-O

### **HAARLEM** **Un accueil ouvert et tolérant**

Haarlem a toujours été un creuset de cultures et de races différentes, avec une longue tradition d'hospitalité.

A l'heure actuelle, pour un nombre croissant de personnes, les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles et le risque d'exclusion augmente. Force est de constater que les quelque 8.000 immigrés et étrangers vivant à Haarlem sont parmi les catégories les plus défavorisées de la population et, par conséquent, les plus exposées au risque de la marginalisation.

En effet, les immigrés sont frappés d'un taux de chômage trois fois plus élevé que celui des autochtones, leur niveau de scolarisation est inférieur à la moyenne et leurs logements sont souvent précaires et inconfortables.

En faveur des étrangers résidants (réfugiés ou demandeurs du droit d'asile), la Ville a mis en place le programme "ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ARRIVANTS", concernant trois domaines fondamentaux :

- . l'apprentissage de la langue hollandaise
- . l'emploi
- . l'intégration à la population majoritaire

Les immigrés reçoivent de l'assistance dès leur arrivée : en effet, un "superviseur" explique aux nouveaux arrivants quelles sont les services offerts par la Ville et comment ils peuvent participer activement au programme.

L'objectif final de cette action est de permettre aux immigrés d'avoir un rôle actif dans la société et donc de participer pleinement à la vie publique : Mme VAN VIEGEN nous a informé que la Ville a déjà abouti à des résultats très positifs et son exemple a inspiré l'action d'autres villes hollandaises.

En conclusion, Mme Van Viegen a expliqué quelles sont les leçons à tirer de l'expérience de Haarlem et notamment quels sont les principes directeurs qui peuvent s'en dégager :

- . Les relations entre la Ville qui accueille et l'étranger bénéficiaire de l'aide doivent être actives, presque de nature contractuelle, comportant des droits et des devoirs réciproques ;
- . Il faut encourager la participation active et spontanée des immigrés à la vie de la cité, en leur donnant des motivations, au lieu de leur imposer d'une façon autoritaire des règles et des interdits ;
- . La mise en place d'un programme comme celui qui a été réalisé à Haarlem ne peut que représenter un investissement rentable, car l'objectif est de favoriser la pleine intégration des

bénéficiaires à la société. Mais les villes devraient pouvoir compter davantage sur l'assistance des différents fonds sociaux européens ;

Une intégration rapide est la meilleur façon de prévenir les problèmes ;

Le succès des programmes d'intégration contribue au développement de toute la société et peut servir à contenir l'expansion de courants d'extrême-droite.

### **BOLOGNE : L'intégration cosmopolite**

Au 31 décembre 1994, plus de 6.800 étrangers résident à Bologne. La plupart sont originaires du Maroc, des Philippines, de la Chine, de la Tunisie, de l'ex-Yougoslavie.

La plupart des personnes venant de l'ex-Yougoslavie sont d'origine rom.

Malgré les efforts de la ville, d'une part, et des associations de l'autre, faute de moyens matériels et financiers suffisants, l'intégration des immigrés se révèle de plus en plus difficile et les premiers signes d'intolérance et de racisme se manifestent auprès de la population majoritaire.

Il serait donc nécessaire, afin de créer des conditions favorables à l'intégration des étrangers, de mobiliser également les institutions économiques et les entreprises privées.

Après avoir ainsi esquissé la situation des immigrés et les obstacles matériels qui se posent à leur insertion, Mme DEL MUGNAIO s'est attachée à présenter les principes et les programmes de la stratégie adoptée par Bologne afin de devenir une ville multiculturelle :

- Favoriser la reconnaissance du statut de citoyen aux immigrés, ce qui implique de leur attribuer le droit de participer à la vie publique au niveau local et d'avoir une part active dans le processus décisionnel (en ayant le pouvoir de prendre la parole et de formuler des propositions).

En décembre 1993, le conseil municipal a approuvé un document affirmant que le droit de participer aux élections locales devrait être accordé aux ressortissants étrangers<sup>2</sup>.

- Mettre en place une politique 'globale' contre l'exclusion: cette politique concernera tous les groupes démunis, afin d'éviter tout sentiment d'antagonisme et d'intolérance et, en même temps, vu l'interdépendance des problèmes sociaux et économiques, elle visera différents domaines à la fois (l'emploi, le logement, l'assistance médicale, la scolarisation des enfants, etc.).
- Garantir à tous le plein exercice du droit à l'accès aux services publics, ce qui implique, entre autres, le respect des différences culturelles et linguistiques.

---

<sup>2</sup> A ce sujet, lors de l'Audition, il a été souligné à plusieurs reprises qu'il est urgent que la "Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local" du Conseil de l'Europe soit ratifiée par les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, en vue de son entrée en vigueur et de sa concrète application. A l'heure actuelle, ont signé cette Convention : le Denmark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni; les pays qui l'ont ratifiée sont : l'Italie, la Norvège et la Suède

A cette fin, Bologne a mis en oeuvre des programmes spécifiques, visant notamment à introduire des intermédiaires linguistiques et culturels dans les services publics (sanitaires, sociaux et éducatifs).

- Promouvoir la communication et la connaissance réciproque, afin de créer un véritable "écran contre le racisme".

La municipalité a réalisé, en coopération avec plusieurs ONG et bénévoles, une revue bilingue (arabe/italien) et des émissions de télévision sur les relations entre le Nord et le Sud du monde.

- S'occuper particulièrement des enfants, des femmes et des familles. Les projets innovateurs mis en place par la Ville :

- \* L'éducation des enfants : dans les écoles, les enfants étrangers et les enfants italiens fréquentent les mêmes classes et un soutien linguistique est fourni aux enseignants. D'autre part, la municipalité mène une série d'actions spécifiques en faveur de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des mineurs étrangers: nous mentionnerons, à titre d'exemple, les programmes de formation des enseignants et des éducateurs la présence d'intermédiaires culturels pour favoriser la communication entre parents et éducateurs, la création de lieux de rencontre destinés spécialement aux mères d'origines ethniques différentes, l'enseignement des cultures et des coutumes étrangères.
- \* L'assistance aux femmes étrangères seules et à leurs enfants : des programmes spécifiques d'accueil et d'aide matérielle seront mis en place au cours de l'année 1995.
- \* Développer les politiques familiales, à travers :
  - a) l'aide au regroupement familial : dans une première étape, Bologne participe avec d'autres villes italiennes et européennes au projet MED URBS, visant à créer un compoir d'information entre le Maroc et l'Italie, en faveur des Marocaines qui souhaitent rejoindre leur mari en Italie.
  - b) l'aide aux familles : la Municipalité leur a accordé certains allègements fiscaux et envisage la création de nouveaux services publics (éducatifs, sanitaires, de loisirs). D'autre part, des "centres familiaux" ont été créés sur tout le territoire de la Commune : ils pourraient devenir des lieux de rencontre entre familles italiennes et familles étrangères.

O-O-O

**Les activités du Réseau de villes  
sur  
"l'accueil des Tsiganes dans les collectivités territoriales"**

La question tsigane, et notamment le problème de la violence et de la discrimination raciales dont sont victimes les Tsiganes à travers l'Europe, s'inscrivent à plein titre dans le cadre de la Campagne et du Plan d'Action du Conseil de l'Europe contre l'intolérance.

Le Conseil de l'Europe mène depuis des années un travail important en faveur des populations tsiganes, tant par le biais des textes adoptés par l'Assemblée Parlementaire<sup>3</sup> que par les textes<sup>4</sup> et les activités du CPLRE, telles que, notamment, la création d'un réseau de villes et l'organisation, en juillet 1994, d'une Audition sur "la contribution des Tsiganes à la construction d'une Europe tolérante". Il y a lieu de signaler que les conclusions de cette manifestation, ainsi que, parmi d'autres initiatives, les activités du Réseau, font l'objet d'un Rapport présenté par notre collègue Slafkovsky et d'un projet de Résolution et de Recommandation.

D'autre part, un groupe de travail a été créé au sein du Congrès pour la question de "l'accueil des Tsiganes dans les collectivités territoriales", avec le mandat, entre autres, de développer les activités du Réseau et d'élargir ce dernier à d'autres villes.

Nous présenterons ici quelques actions majeures menées par les villes du Réseau car il est évident que des bonnes pratiques locales en faveur des Tsiganes, visant à lutter contre toute discrimination à leur égard, font naturellement partie d'un projet de ville démocratique exemplaire.

Il y a lieu tout d'abord de rappeler que ce Réseau a été créé en réponse à la Résolution 249 sur "Les Tsiganes en Europe : rôle et responsabilités des autorités locales et régionales". Comme il est affirmé dans le projet de résolution qui accompagne le rapport Slafkovsky, ce réseau, qui devrait adopter dans un proche avenir une charte constitutive, constitue "...le laboratoire pour les bons usages et les bons exemples dans les relations entre les pouvoirs locaux et régionaux et les groupes tsiganes à développer sur la base de l'échange d'expériences et du dialogue. Il constitue un moyen privilégié pour favoriser la prévention des conflits et la solution des problèmes urgents".

Un questionnaire a été envoyé par le CPLRE aux villes membres du Réseau (Amsterdam, Bologne, Budapest, Dublin, Liptovsky Mikulas, Pardubice, Ploiesti et Strasbourg), afin d'évaluer leur expérience, leur situation particulière et leurs préoccupations prioritaires.

Il convient donc de présenter l'expérience du Réseau à travers les réponses données à ce questionnaire, telles qu'elles ont été reçues, jusqu'aujourd'hui, de Dublin, Liptovsky Mikulas, Pardubice, Ploiesti et Strasbourg, ainsi que de Marseille et du comté de Kilkenny (Irlande).

En premier lieu, il faut constater que le nombre de Roms/Tsiganes est très variable : de 30 (Kilkenny) à 20.000 (Alsace). Deux difficultés d'interprétation ont été notées : d'un côté, il n'est pas toujours possible d'avoir des chiffres officiels car le recensement des tsiganes n'est pas pratiqué dans toutes les villes; de l'autre, il faut relever que certaines villes fournissent le nombre d'individus, d'autres, le nombre des caravanes, d'autres encore font référence au nombre de familles.

Quant à la nationalité, les Tsiganes ont, en majorité, la même nationalité du pays où ils vivent. Ils sont en majorité sédentaires (à l'exception de Marseille) et le plus souvent ils ne sont pas propriétaires des maisons ou des terrains qu'ils occupent. Le travail des Tsiganes est non qualifié dans la majorité des cas: très souvent ils exercent des activités commerciales (surtout petit commerce de rue). La tendance générale est à scolariser les enfants mais dans des limites assez variables.

---

<sup>3</sup> notamment la Résolution 1203 (1993) sur les Tsiganes en Europe

<sup>4</sup> notamment, la Rés. 125 (1981) sur "le rôle et la responsabilité des collectivités locales et régionales face aux problèmes culturels et sociaux des populations d'origine nomade" et la Rés. 249 (1993) sur "les Tsiganes en Europe : rôle et responsabilité des autorités locales et régionales"

En ce qui concerne les représentants tsiganes, on constate que quand ils existent, ils sont présents à tous les niveaux. Leurs préoccupations majeures sont l'habitat, l'emploi, les relations entre les Tsiganes et la population majoritaire. Il semble ressortir que les représentants tsiganes sont en général désignés par les autorités de l'Etat au lieu d'être élus par les Tsiganes.

Les villes manifestent en général les mêmes préoccupations que les représentants; ces préoccupations se concrétisent dans les actions menées. Dans toutes les villes une autorité spécifique ou non (Strasbourg) est en relation avec les familles et les organisations tsiganes. Grâce à ces relations, les préoccupations et les besoins des Tsiganes peuvent être identifiés plus facilement : il s'agit notamment de problèmes d'emploi, d'habitat, de scolarisation et d'insertion sociale.

Sur six réponses données, on relève qu'à Marseille et Pardubice les rapports entre les Tsiganes et la population majoritaire se sont améliorés, tandis qu'à Liptovsky Mikulas les Tsiganes ont plutôt tendance à rester entre eux. D'autre part, la situation des Tsiganes est en évolution dans le Comté de Kilkenny et elle est plutôt satisfaisante à Dublin. A Ploiesti, en revanche, les Tsiganes s'appauvrissent depuis 1989.

Pour ce qui est de la comparaison avec d'autres minorités, on constate, là où il est possible, que les problèmes spécifiques des Tsiganes sont liés au nomadisme (Marseille).

La majorité des villes interrogées ont des contacts avec d'autres villes qui s'occupent des tsiganes. Il est évident que ces villes reconnaissent l'importance de la coopération (réseaux de villes) comme méthode de travail (parmi ces villes, Dublin et Ploiesti sont particulièrement désireuses d'échanger leur expérience avec d'autres villes). Dans le cadre du Réseau du CPLRE, les actions souhaitées concernent les préoccupations exprimées plus haut.

Enfin, il a été noté que les villes de Liptovsky Mikulas, Marseille, Ploiesti, et Strasbourg connaissaient déjà la Résolution 249 (1993) de la CPLRE.

O-O-O

En conclusion, il nous semble opportun de mentionner le projet de ville multilingue qui a été lancé à Sheffield, lors d'une conférence organisée en 1994, à laquelle ont participé tant des responsables élus locaux que de nombreuses associations non gouvernementales.

L'objectif fondamental de cette rencontre était d'étudier la faisabilité d'un projet visant la préparation de tous les jeunes de la Ville à l'utilisation courante de l'anglais et d'une autre langue : en effet, près de cinquante langues différentes sont parlées dans les écoles de Sheffield, dont, notamment, l'ourdou/pendjabi, le bengali, le créole/patois, le somalien, l'arabe, le polonais, la cantonais, le patcho et l'espagnol.

Dans leurs recommandations finales, les participants ont proposé différentes stratégies, visant, entre autres, l'action du secteur bénévole, le développement de programmes et de stages, les moyens de financement, l'action des médias.

Suite à la Conférence, des comités et des équipes d'action ont été constitués ainsi que des équipes de recherche et d'enquête, chargées d'étudier les structures existantes et de préparer des propositions d'action future.

O-O-O

## Le point de vue des ONG

M. Cortes Tellez, du Comité national finlandais pour la Campagne, a souligné qu'en Europe les manifestations de racisme et d'intolérance varient considérablement selon les pays: si celles-ci sont rares dans les pays qui sont traditionnellement ouverts et tolérants et dans ceux où le nombre des étrangers et des réfugiés est encore limité, dans d'autres pays des groupes politiques prêchant le racisme et l'intolérance lorsqu'ils n'agissent pas dans l'ombre ils sont représentés au sein des assemblées parlementaires.

Afin de mener une politique efficace contre l'intolérance, il est nécessaire, d'une part, de mobiliser tous les secteurs de la société, y compris les écoles, les entreprises et l'administration publique, et de l'autre, d'éliminer toute compétition interne entre différents mouvements anti-racistes.

En conclusion, la Campagne du Conseil de l'Europe doit favoriser la coopération entre groupes anti-racistes, ONG, médias et autorités publiques.

\* \* \*

M. Menebhi du Forum des migrants (Bruxelles), a précisé que l'un des objectifs majeurs du Forum est la lutte contre le racisme et l'intolérance et la mise en oeuvre d'actions concrètes en vue de développer la solidarité entre les étrangers et la population majoritaire ainsi que la participation des premiers à la vie publique.

En mars 1994, le Forum des migrants a réalisé un "Manifeste Européen contre le racisme", qui a été déjà signé par certaines ONG dans différentes villes européennes. Deux autres initiatives vont être lancées dans un avenir proche : l'organisation d'"Assises de lutte contre le racisme en Europe", en vue d'un échange d'expérience et d'une confrontation entre autorités locales, régionales, européennes, ONG et associations de migrants. D'autre part, la création d'un observatoire européen sur les manifestations de racisme en Europe.

Les autorités locales et régionales ont un rôle fondamental dans la lutte contre le racisme et l'intolérance, les principes de leur action étant inscrits dans les Résolutions 236 sur une nouvelle politique d'intégration multiculturelle en Europe et la Déclaration de Francfort et 243 sur citoyenneté et grande pauvreté : la Déclaration de Charleroi. En vue de la mise en oeuvre de ces textes, le Forum des migrants suggère d'élaborer une Charte européenne des villes contre les discriminations et pour l'égalité, qui serait ouverte à la ratification des villes, régions, associations de migrants et ONG concernées.

Parmi les quelques propositions d'action adressées aux villes, par l'intermédiaire du CPLRE:

- reconnaissance aux migrants d'une citoyenneté "européenne", dissociée de la nationalité du pays de résidence ;
- création de conseils locaux des migrants, ayant statut d'observateurs auprès des conseils municipaux ;
- mise en place d'une politique de jumelages visant non seulement les pays d'origine des immigrés mais également les quartiers défavorisés, les universités, les services sociaux, ect.;
- développer une politique de tolérance religieuse : notamment, la possibilité de sauvegarder et de créer des lieux de pratique religieuse pour les migrants ;

- construire plus de logements sociaux et faciliter l'octroi de ceux-ci aux immigrés.

\* \* \*

M. Gheorghe, du Centre romano d'intervention sociale et d'études (Bucarest), représenté par M. Gheorghe a tout d'abord rappelé que de nombreux affrontements, souvent très sanglants, ont eu lieu, surtout à partir de janvier 1990, entre les Roms et les autochtones et s'est plaint du fait qu'à cause des dysfonctionnements de la justice plusieurs de ces attentats soient restés, "de facto", impunis.

Il faut signaler qu'un centre de prévention de la violence a été créé au sein de la police et que cela a effectivement permis d'éviter une extension de la violence dans plusieurs circonstances.

Toutefois, il est prioritaire qu'une politique ferme contre le racisme et l'intolérance accompagne les mesures visant la prévention et la répression de la violence, comme il a été également affirmé lors du Séminaire organisé par la CSCE en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe sur "Les Roms dans la Région de la CSCE" (du 20 au 23 septembre 1994).

Le Centre romano d'intervention sociale et d'études vise, notamment, à promouvoir la scolarisation des enfants Roms et l'insertion sociale et économique des Roms. A ces fins, cette association travaille en coopération étroite tant avec d'autres ONG qu'avec les autorités locales.

Un nombre croissant de Roms, venant des pays de l'Europe centrale et orientale, cherchent refuge dans les pays de l'Europe occidentale. M. Gheorghe a dénoncé le fait que ces pays adoptent des politiques d'immigration de plus en plus restrictives.

Un certain nombre d'associations roms ont adressé un appel aux différentes organisations internationales afin que celles-ci veillent au respect des droits des Roms et à leur application concrète dans les pays membres. En particulier, en ce qui concerne le Conseil de l'Europe, M. Gheorghe a mentionné plusieurs activités du CPLRE dans ce domaine ainsi que la Recommandation 1203 de l'Assemblée parlementaire, dans laquelle il a été demandé, entre autres, une protection spéciale pour les Tsiganes, en tant que minorité européenne, et la désignation d'un médiateur européen pour les problèmes tsiganes.

Les associations tsiganes demandent que le Conseil de l'Europe tienne compte de la situation des Tsiganes dans les pays membres et contrôle, surtout dans les pays de l'Europe centrale et orientale, le respect des droits des Tsiganes, ce qui devrait être considéré comme faisant partie des engagements pris par les Etats lors de leur entrée dans l'Organisation.

**B. Pour une ville démocratique européenne fondée sur la participation de tous, sans discrimination aucune et y compris les plus démunis, à la vie de la Cité**

**BUDAPEST : La participation des minorités démunies**

M. DEMSZKY a tout d'abord rappelé que, depuis 1990, en raison, d'une part, de la fin de la guerre froide, et de l'autre, de l'adoption de politiques d'immigration de plus en plus restrictives de la part des pays de l'Europe occidentale, la ville de Budapest doit faire face au problème de l'augmentation des flux migratoires, constitués, en grande partie, par les minorités hongroises en provenance des pays voisins (Ukraine, ex-Yougoslavie, Slovaquie).

Par contre, le nombre d'étrangers (surtout Chinois), bien que considérable, a plutôt tendance à se stabiliser. Budapest a toujours fondé sa politique vis-à-vis des étrangers sur le principe du respect du pluralisme culturel.

M. Demszky s'est notamment attaché à présenter la politique menée par la ville de Budapest en vue de la participation des minorités à la vie publique.

En 1993, le Parlement national a adopté une loi sur la protection des droits politiques et culturels des minorités nationales et ethniques, disposant, en particulier, la création des "conseils pour les minorités" au niveau local. Les premières élections pour la formation de ces conseils se sont tenues en décembre 1994 et il n'est donc pas encore possible de faire un bilan des résultats de cette initiative.

M. Demszky a présenté les nouvelles dispositions dans les détails et nous a informé des problèmes majeurs rencontrés dans leur application. Nous bornerons ici à signaler que, selon la loi, les conseils des minorités peuvent présenter des propositions aux autorités locales et s'opposer aux mesures qui, à leur avis, représentent une atteinte à leurs droits, et que les autorités locales sont tenues de demander leur avis pour les questions concernant les minorités dans les domaines de l'éducation, des médias et de la culture.

La deuxième partie de l'intervention de M. Demszky a été consacrée au problème des Tsiganes, qui représentent la minorité la plus nombreuse en Hongrie et, en particulier, 5% de la population à Budapest (environ 100.000 personnes).

Les conditions de vie des Tsiganes sont particulièrement difficiles : il s'agit de la minorité qui présente le taux le plus élevé d'analphabétisme, d'illettrisme et de chômage. Dans le Nord-Est du pays, 100% des Tsiganes sont au chômage. En général, les Tsiganes sont les plus pauvres parmi les pauvres.

Cette situation, déjà si difficile, ne peut qu'être aggravée par l'augmentation des attitudes racistes de la part de la population majoritaire, accablée, de son côté, par une crise économique et sociale de plus en plus grave et préoccupante.

La municipalité donne son soutien à de nombreuses initiatives en faveur des Tsiganes dans différents domaines (santé, éducation, etc.) et une institution "ad hoc", la "Maison tsigane", a été créée en 1988, afin, entre autres, de fournir une assistance légale, d'organiser des programmes éducatifs et d'assurer une information continue sur les Tsiganes et sur l'évolution de leur situation dans le pays.

En conclusion, M. Demszky a mentionné un projet particulièrement ambitieux : en effet, il s'agit de la création d'un centre culturel destiné à promouvoir les contacts entre la culture tsigane et celle de la population majoritaire. De ce fait, un véritable 'pont' pourrait s'établir entre la minorité tsigane et le reste de la population et les Tsiganes pourraient, en même temps, aboutir à une reconnaissance de leur culture et de leur rôle dans la société.

O-O-O

### **CHARLEROI : La lutte contre l'exclusion par la participation citoyenne**

Charleroi est une ville de 207.000 habitants ; elle est frappée d'un taux de chômage très élevé - qui s'accroît sans cesse, et une dégradation croissante des conditions de vie affecte des couches toujours plus larges de la population.

Face à ces difficultés, les responsables municipaux ont décidé de mettre en oeuvre une véritable stratégie de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

C'est ainsi, que, à partir de la fin de 1989, sur la base d'une plate-forme commune d'action, un projet de ville a été élaboré par les autorités locales, les associations volontaires et les personnes et groupes directement concernés.

Durant l'élaboration de ce projet collectif de ville, une campagne d'information a été organisée afin de sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyens. Au bout de deux ans de travail, une "Charte urbaine" a été présentée à la population et un règlement sur la participation du citoyen à la vie publique a été adopté par le conseil communal : ce règlement prévoit, entre autres, la possibilité d'organiser une consultation populaire sur les questions d'intérêt général.

Parmi les actions menées par la ville dans le cadre de sa stratégie contre l'exclusion et la pauvreté, le projet "ETRE GAGNANT AVEC LES PERDANTS" a obtenu les résultats les plus significatifs. Cette action a été choisie comme l'une des actions-modèles du programme communautaire "Pauvreté 3".

M. VAN CAUWENBERGHE a mis l'accent sur quelques unes des nombreuses initiatives réalisées dans le cadre de cette action. Nous mentionnerons :

- une convention établie entre le Centre Public d'Aide Sociale et les sociétés d'habitation sociale, qui a permis d'offrir un logement décent à près de 200 personnes défavorisées;
- la création du Fonds de solidarité des garanties locatives, à travers lequel, après avoir collecté le capital de départ, des prêts sans intérêt ont été accordés aux personnes à faibles revenus, confrontées au paiement d'une caution locative qui dépasse leurs possibilités ;
- la Maison régionale pour l'insertion et l'emploi, visant à réaliser un système de formation débouchant sur de l'emploi, après avoir repéré au sein des entreprises le besoin de main d'oeuvre et défini avec elle les profils de qualification recherchés ;
- les contrats d'insertion qui stipulent des projets sociaux eu/ou professionnels élaborés et négociés avec certains bénéficiaires et qu'ils s'engagent à respecter. Ainsi, de "passifs" ils deviennent "actifs". Les résultats obtenus sont très encourageants ;
- la mise en place d'une politique de quartier, visant à encourager le développement social des quartiers défavorisés, à travers :
  - . un travail d'animation, de mobilisation et de participation des habitants ;
  - . les maisons de quartier, qui sont des lieux de rencontre et d'animation et qui, en même temps, visent à développer la cohésion et la solidarité entre les habitants des différents quartiers ;
- pour coordonner la politique des quartiers, création d'un "échevin des quartiers", sorte de ministre de la ville à l'échelon local.

En conclusion, M. Van Cauwenberghe a souligné qu'il est évident, à la lumière de l'expérience de Charleroi, que l'exclusion sociale se caractérise par la dissolution du lien entre la personne et la

collectivité. Par conséquent, il n'y a pas de réinsertion possible sans la participation directe des exclus eux-mêmes, d'une part, et de tous les groupes sociaux concernés, de l'autre. Les programmes de lutte contre l'exclusion sociale devraient donc résulter d'une action commune, voire d'un véritable partenariat, entre autorités locales, acteurs sociaux, associations et personnes et groupes directement concernés. D'autre part, la réduction de l'exclusion passe par la prise de parole de ceux qui en sont victimes : ainsi, ils devraient non seulement manifester leurs besoins, mais également participer à la définition des dispositifs mis en place afin de les aider. De ce fait, à travers l'exercice effectif de leur droit à la parole, les exclus auront une part de plus en plus active dans la vie publique et il leur sera plus facile de se considérer comme des citoyens à plein titre.

O-O-O

**Les activités du Réseau de villes du CPLRE  
sur  
"Citoyenneté et Grande Pauvreté"**

La DECLARATION DE CHARLEROI a été adoptée le 7 février 1991 à l'issue d'une Conférence internationale organisée par la CPLRE en coopération avec la ville de Charleroi (Belgique) sur "Communes européennes et démocratie - exclure la pauvreté par la citoyenneté".

Le 16 mars 1993, la CPLRE a adopté la Résolution 243 sur "Citoyenneté et Grande Pauvreté: la Déclaration de Charleroi". Dans son texte, après avoir approuvé l'approche de la Déclaration, la CPLRE avait proposé un projet de "ville exemplaire promouvant un développement intégré et harmonieux visant à exclure la pauvreté par la citoyenneté", et invité les villes intéressées à constituer un réseau européen sur "citoyenneté et grande pauvreté".

Quelques villes ont accueilli l'invitation de la CPLRE et ont créé un groupe avec l'appui de la CPLRE d'abord et du nouveau Congrès maintenant, du Secrétariat et d'ONG ayant un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, notamment le Mouvement International ATD Quart Monde. Avec Charleroi, les villes suivantes ont adhéré à l'initiative: Belfort, Bordeaux, Budapest, Cracovie et Nottingham (Anderlecht et Munich aussi, mais dans une première phase seulement).

Lors de leur première réunion (Bordeaux, 25 juin 1993) les villes ont décidé, pour commencer, de se concentrer sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Charleroi. En particulier, elles ont centré leur attention sur la partie de la déclaration concernant la conception et la mise en oeuvre d'une nouvelle politique communale de lutte contre la grande pauvreté et la précarité, par l'association des couches défavorisées de la population aux politiques de la Cité (participation et structures de participation, la liberté de parole et d'expression, une véritable vie associative).

Actuellement, ce Réseau de villes se réunit dans le cadre du groupe de travail du Congrès chargé de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Ce groupe est aussi chargé du suivi de la Résolution 244 (1993) de la CPLRE relative à la mise en oeuvre du droit au logement.

Les activités du Réseau sont évoquées dans le projet de recommandation reproduit à part. Parmi les différentes contributions des villes membres du Réseau nous allons mentionner brièvement celles de Bordeaux, Cracovie et Nottingham, qui témoignent certes de la grande diversité des réalisations et des points de vue, mais qui, toutes, comme Charleroi, font cependant état d'une volonté clairement affichée de placer l'attention pour les plus pauvres et les plus démunis de nos concitoyens au centre de la vie et des politiques de la Cité.

A Bordeaux : une démarche participative pour une véritable plate-forme de partenariat local

La Ville de Bordeaux s'est engagée depuis des années à construire pas à pas, sur le terrain, la participation des plus pauvres à la vie de la Cité. Cependant, elle attache la plus grande importance au développement d'un vaste débat entre les élus et les habitants et envisage, notamment, la création d'une plate-forme locale, permettant de fédérer les différentes initiatives locales grâce à une volonté municipale clairement affichée.

Parmi les nombreuses initiatives et expériences ponctuelles menées au cours de ces dernières années, nous mentionnerons à titre d'exemple :

- La cité de relogement familial Martin Videau : le Centre Communal d'Action Sociale a aménagé en 1987 huit logements dans une ancienne école, en faveur de familles très démunies.

Cette initiative, qui a permis à un certain nombre de familles de reprendre courage et de refaire des projets d'insertion sociale et professionnelle, vise également à créer des liens de confiance et de respect mutuel : tous les deux mois en effet une réunion regroupe les locataires, les travailleurs sociaux, le CCAS propriétaire-gestionnaire et des élus. A cette occasion, différentes questions sont abordées : vie collective, entretien des parties communes, relations de voisinage, scolarisation et loisirs des enfants etc...

- Des actions en faveur des bénéficiaires du RMI :

Depuis 1988 différentes mesures gouvernementales de traitement social du chômage ont permis de donner du travail, dans le cadre de la Mairie, à des personnes bénéficiaires du RMI ou chômeurs de longue durée. Une centaine d'entre elles, pour la plupart âgées de plus de 50 ans ont été affectées à la sécurité des enfants des écoles primaires et maternelles de la Ville. A travers cette fonction, les personnes se sont senties utiles à la société, reconnues dans leur quartier, revalorisées par cette responsabilité vis-à-vis des enfants et restaurées dans leur dignité de citoyen ;

Une fiche d'information destinée à tous les bénéficiaires du RMI sur l'utilisation de la carte d'assuré social (comment se soigner ? où ? ...) rédigée par un groupe de personnes bénéficiaires du RMI en insertion.

- Soutien aux associations "médiatrices" des plus pauvres (par le biais de moyens divers, subventions, mise à disposition de locaux...) :

Les "médiateurs", personnes privées ou associations, sont proches des familles les plus pauvres et ont leur confiance pour éventuellement parler en leur nom. C'est ainsi par exemple que la "Maison Quart Monde", mise à disposition du Mouvement ATD Quart Monde par la Ville, permet de rassembler des familles très pauvres qui se forment ensemble à la prise de parole et au plein exercice de leur citoyenneté.

- Le 17 Octobre :

Chaque année depuis 4 ans le 17 Octobre, "Journée mondiale du refus de la misère", permet de rassembler autour des plus pauvres un nombre de plus en plus grand de citoyens de tous horizons, d'élus, de responsables de la Cité, d'associations humanitaires ... Ce jour là, symboliquement tous veulent donner la première place aux défavorisés, se mettre à leur écoute, exprimer avec eux leur refus de la misère. Le soutien total de la Ville à cette journée en présence du Maire le plus souvent et de

nombreux élus, contribue à créer un courant d'opinion qui petit à petit change son regard sur les plus pauvres, les considérant non plus comme des objets d'assistance mais comme des partenaires capables d'exprimer leurs attentes et leurs projets.

**A Cracovie : une stratégie visant la participation communautaire, l'éducation à la participation et l'adoption d'une politique sociale globale.**

La stratégie de Cracovie contre la pauvreté et la précarité est prioritairement, axée sur le principe de la solidarité participative. Par conséquent, son action vise le développement de structures de participation, la promotion d'une éducation à la participation, l'encouragement des initiatives personnelles des plus pauvres ainsi que la création d'une vraie vie communautaire.

Un exemple significatif de cette stratégie, qui s'appuie sur la collaboration entre la ville, les associations et les habitants, pourrait être la session spéciale du conseil municipal organisée le 4 juin 1993 sur différentes questions d'intérêt général, à laquelle ont participé plus de cent personnes (représentants d'organismes d'Etat, de services municipaux, de l'Eglise et de l'Université, d'organisations à vocation sociale et de groupes d'entraide, responsables politiques). Cette session a abouti à l'adoption de cinq résolutions, concernant la prévention des pathologies sociales en milieu scolaire (drogue, alcool, cigarettes, démoralisation), le contrôle du respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de 18 ans, les inquiétudes quant à l'influence destructrice des médias sur la jeunesse, le développement des services d'aide psychologique dans les écoles, la diffusion d'informations sur les maux sociaux dans les villes (publication de rapports sur le sujet).

Lors de la réunion du Réseau du 9 décembre 1994, il a été souligné que la question dominante en Pologne est celle du logement. Par conséquent, Cracovie s'est engagée à la préparation d'une action "ad hoc" sur le logement social : en effet, le gouvernement central a confié aux villes non seulement la responsabilité mais aussi le financement de l'ensemble du logement social, ce qui pose un grave problème aux villes polonaises.

**A Nottingham : la mise en place de structures de participation communautaire pour la réalisation d'un projet collectif de réhabilitation de la Ville**

La stratégie de la ville contre la pauvreté (qui a doublé entre 1979 et 1988/89) est axée sur l'idée qu'il faut donner aux personnes démunies la possibilité d'agir mais également sur l'idée que la lutte contre la pauvreté requiert des solutions multiples amenées par des agences qui coopèrent à la fois au niveau de l'ensemble de la ville et au niveau des quartiers.

Il est donc primordial de réunir les compétences, les énergies, le vécu et la volonté des habitants, les organisations communautaires et bénévoles et de veiller à ce que les avantages obtenus par les efforts de tous profitent à ceux qui en ont besoin.

Plusieurs objectifs spécifiques sont visés par les autorités locales :

- maximalisation des revenus par une information sur les droits à l'aide sociale, en particulier pour les personnes vivant d'allocations ou de bas salaires ;
- développement économique des poches de pauvreté et des zones défavorisées, ce qui implique, entre autres, l'amélioration des quartiers pauvres, la réhabilitation sociale, une meilleure formation, l'aménagement de gardes d'enfants et des moyens de transport afin de supprimer les entraves à l'emploi ;

- évolution de la communauté afin de permettre aux gens de se faire entendre et de participer aux prises de décisions ;
- amélioration de la santé des personnes défavorisées ;
- offrir un logement sûr, satisfaisant et abordable à tous ;
- accroître la sécurité au sein de la communauté ;
- meilleur accès aux services et aux mesures en faveur des personnes défavorisées.

Le projet qui est actuellement en cours dans la Ville concerne deux zones prioritaires, l'une caractérisée par une forte proportion de gens de couleur et l'autre habitée prioritairement par des populations blanches.

Les habitants de ces zones, toutes les deux confrontées à des graves problèmes de pauvreté et de chômage, ont manifesté le souhait de participer davantage à la définition et à la gestion de nouveaux projets et initiatives pour la réhabilitation de la Ville.

Ainsi, dans le premier aire, il a été proposé de créer un Conseil partenarial de quartier (Partnership Council) composé des conseillers municipaux, de représentants d'associations et des habitants du quartier ainsi que le financement d'autres projets par la Communauté européenne.

Pour l'autre zone prioritaire, le Conseil municipal tâchera d'obtenir l'intervention de fonds régionaux de l'Union européenne, afin, notamment, d'encourager la formation et la création d'emplois. Entre-temps, des structures de participation communautaire, entre représentants des habitants, administrateurs publics et organisations diverse, sont en train de se développer pour la définition de nouveaux projets et initiatives.

O-O-O

Le thème de la "Participation des minorités démunies à la vie de la Cité" a été approfondi lors d'une séance publique, médiatisée, qui a eu lieu dans la Mairie de Budapest, le 10 avril 1995, dans le cadre de la dernière réunion conjointe du groupe de travail sur la Contribution du Congrès à la Campagne du Conseil de l'Europe contre l'intolérance et du réseau de villes sur "Citoyenneté et Grande Pauvreté". Dans son allocution d'ouverture, le Maire de Budapest, M. Demszky, a souligné l'importance de l'action des conseils locaux pour les minorités afin d'encourager une nouvelle dynamique sociale et une participation accrue de toutes les minorités à la vie publique.

A la suite de M. Demszky, ont présenté leur contribution M. Meyers, Animateur du Réseau "Citoyenneté et Grande Pauvreté" ainsi que les représentants de trois villes du Réseau, à savoir : M. Scott, Councillor à Nottingham, M. Dosimont, Administrateur au Centre pour l'Action Sociale de Charleroi et Mme Fayet, Conseiller communal à Bordeaux. Ces interventions seront présentées, dans leur intégralité, en Annexe des actes de l'Audition du 20 février 1995.

Nous nous bornerons donc à souligner quelques aspects qui compléteront notre présentation des activités du Réseau :

M. Scott a rappelé que la ville de Nottingham s'est engagée dans la réalisation de différents projets de rénovation de la ville visant tant les étrangers que la population majoritaire et basés sur la

participation de différents secteurs de la société. La Ville a obtenu le financement du programme communautaire URBAN pour un projet en faveur des minorités démunies, à développer en partenariat avec la population locale.

M. Dosimont a souligné que l'action menée à Charleroi, dans la cadre notamment du programme "être perdants avec les gagnants", a permis d'acquérir une riche expérience dans la lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté. En particulier, force est de constater que l'exclusion ne peut être réduite à un problème de justice distributive car il s'agit d'une question qui relève du respect des Droits de l'Homme.

Mme Fayet a expliqué qu'il est indispensable que la ville devienne un lieu de concertation permanente : à Bordeaux, différents projets sont à l'étude, visant, notamment, la réalisation d'une confrontation directe avec les ONG (au sein de commissions "ad hoc") ainsi qu'avec les personnes, les familles et les groupes défavorisés (à travers la création de conseils de quartier).

O-O-O

### Le point de vue des ONG

M. Brand, Secrétaire général du Mouvement International ATD Quart Monde a présenté la contribution suivante : "pour combattre la pauvreté et l'exclusion, repenser l'activité humaine".

L'enseignement et l'expérience du Fondateur du Mouvement International ATD Quart Monde, le Père Joseph Wresinski, restent exemplaires pour toute action visant à promouvoir la participation des plus démunis à la vie publique et, de ce fait, la reconnaissance du droit de tout individu d'être considéré comme un citoyen à plein titre.

S'il est primordial de reconnaître que ceux qui vivent dans la grande pauvreté sont exclus de la société et ne peuvent par conséquent pas exercer leurs droits politiques et civils, il n'est pas moins urgent, face à l'aggravation du problème du chômage et de l'exclusion sociale, de repenser les fondements de notre société, et notamment la signification et les objectifs de l'activité humaine.

L'une des propositions fondamentales du Père Joseph était de valoriser le temps du chômage, au lieu de subir le manque de travail comme une condamnation à l'isolement et à l'inutilité : il s'agirait, notamment, de transformer ce temps en un temps actif et créatif, où les intéressés puissent acquérir une formation, une maîtrise des nouvelles technologies, et, surtout, une culture universelle pour obtenir une situation d'égalité dans la vie. Pour ce faire, le Père Joseph suggérait de réaliser : d'une part, ce qu'il appelait un "partage du savoir" (à travers, par exemple, l'ouverture des Universités à des groupes de chômeurs sans qualification, ou encore, contre tout privilège de la culture, en établissant un "impôt -savoir" à côté des impôts monétaires traditionnels). De l'autre, une répartition entre le temps passé dans le marché de l'emploi et au-dehors.

Les pouvoirs locaux et régionaux pourraient avoir un rôle significatif dans la réalisation de cette nouvelle "philosophie" du travail.

M. Brand a rappelé, en particulier, que dans plusieurs Etats les allocations de subsistance sont subordonnées à la mise en oeuvre, avec les bénéficiaires, de projets d'insertion : c'est dans cette phase que les autorités locales pourraient proposer de véritables "parcours d'intégration", en encourageant des activités socialement utiles. Il s'agit d'activités qui ne peuvent pas être considérées comme économiquement productives mais qui ne sont pas moins précieuses pour autant, car elles satisfont des

besoins concrets, ressentis de plus en plus dans notre société : M. Brand a cité, à titre l'exemple, l'activité des visiteurs de prison et de ceux qui donnent leur soutien aux malades dans les hôpitaux.

Ensuite, M. Brand a mentionné les initiatives des "bibliothèques de rue" et l'activité du "médiateur du livre", lancée dans le cadre d'une expérimentation entre le Ministère de la Culture et le Mouvement ATD Quart Monde, ayant l'objectif de promouvoir la lecture dans les milieux les plus défavorisés.

\* \* \*

M. Mario Franco, du Conseil Européen des Comités Nationaux de Jeunesse (CENYC), a lancé un véritable appel pour un engagement collectif contre toutes les formes d'exclusion, économique, sociale, politique et culturelle.

En particulier :

- contre l'exclusion économique, il faut assurer plus de justice et créer plus d'emplois;
- contre l'exclusion sociale, il faut construire plus de logements, repenser les relations sociales et se mobiliser en faveur des exclus, des migrants et des réfugiés;
- contre l'exclusion politique, il faut développer la participation, la démocratie et la défense des Droits de l'Homme ;
- contre l'exclusion culturelle, il est nécessaire que nos sociétés s'engagent à accueillir les différentes cultures. D'autre part, il faut encourager le développement de l'éducation afin de garantir à tous l'accès à la culture et, notamment, aux nouvelles technologies.

### C. Pour une ville démocratique européenne tolérante et pacifique sans violences et discriminations racistes, xénophobes et intégristes

**A NOTTINGHAM et à BERLIN : Une intervention complexe et articulée en vue non seulement de sanctionner, mais également de prévenir les actes racistes et les comportements discriminatoires et insultants**

#### **A Nottingham...**

A Nottingham, d'après le recensement de 1991, 16.5% des ménages n'appartiennent pas à la race blanche. D'autre part, une augmentation des délits pour cause de racisme (actes de violence, comportements discriminatoires et insultants, etc.) a été enregistrée entre 1991 et 1993.

La stratégie mise en place par la ville contre la violence raciste concerne différents domaines et s'appuie sur l'action de nombreux groupes et de différentes organisations, oeuvrant au niveau local, régional et national. M. TAYLOR a expliqué que ce projet impliquant différents acteurs et instances ("Multi-Agency Project") prévoit plusieurs initiatives dans différents secteurs de l'administration publique :

Les services de police ont une responsabilité primordiale dans la lutte contre le racisme. En particulier, il est nécessaire d'augmenter la confiance des victimes du racisme vis-à-vis de la police, afin que les attaques racistes ne restent pas impunis ;

- . Une action de prévention et de soutien contre les attaques racistes dans les habitations à loyer modéré ;
- . Les jeunes reçoivent une éducation ouverte et multiculturelle, fondée sur le respect et la compréhension. D'autre part, une politique "ad hoc" est réalisée en vue du développement personnel et social des jeunes, ce qui ne peut qu'accroître leur prise de conscience vis-à-vis du problème du racisme et leur volonté de s'y opposer.

Dans la deuxième partie de son intervention, M. Taylor a souligné le fait qu'un consortium a été créé, en 1993, entre les comtés de Nottingham et de Leicester, les organisations non gouvernementales impliquées dans le projet de Leicester et le Conseil pour l'égalité raciale du district de Nottingham. Ce groupe d'action, qui vise à s'élargir à d'autres villes et régions d'Europe, a déjà réalisé un manuel de bonnes pratiques contre les comportements racistes et organisé un important séminaire de professionnels dans ce domaine.

L'action des autorités locales dans la lutte contre le racisme devrait être axée sur trois stratégies fondamentales :

- La prévention, qui implique, entre autres :
  - \* l'adoption et la publicité de politiques fermes contre les attitudes racistes
  - \* le soutien aux minorités ethniques résidentes ;
- le soutien aux victimes des attaques racistes ;
- l'individualisation et la punition des auteurs des attaques racistes.

M. Taylor a exprimé le souhait que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne travaillent en coopération étroite, d'autant plus que l'Union européenne peut obtenir de ses Etats membres qu'ils adoptent des mesures législatives appropriées, visant la sécurité de tous contre les attaques racistes.

#### A Berlin, ....

Mme JOHN a commencé par présenter la situation des étrangers à Berlin, qui, depuis la chute du Mur, connaît une immigration croissante en provenance, notamment, des pays de l'Europe de l'Est.

Les difficultés économiques, politiques et sociales engendrées par la réunification ont, d'une part, aggravé les conditions de vie des immigrés, et de l'autre, alimenté certaines attitudes racistes et intolérantes. Cependant, une partie importante de la population montre un intérêt grandissant vis-à-vis des minorités ethniques et de plus en plus d'associations s'engagent dans la réalisation de programmes qui visent l'intégration sociale des étrangers et, en même temps, favorisent l'éclosion des relations multiculturelles.

Les étrangers représentent 12% de la population berlinoise (407.000 personnes environ) : la minorité turque est la plus nombreuse, suivie des minorités provenant de l'ex-Yougoslavie et de Pologne.

Si les attaques racistes et les comportements discriminatoires et insultants ont sensiblement augmentés dans toute l'Allemagne au cours de ces dernières années, Berlin reste, en comparaison avec

d'autres villes allemandes, l'une des moins touchées par ce problème. Plusieurs motivations ont été invoquées par Mme John :

- une longue tradition de cohabitation entre les Berlinoises (de l'Ouest) et les étrangers;
- une politique de la Ville basée sur l'estime pour les étrangers et visant l'intégration de ces derniers à la société ;
- un grand nombre d'organisations qui assistent les étrangers, s'occupent de leurs problèmes spécifiques et encouragent les relations multiculturelles ;
- la mise en place, par la police, de mesures de prévention et une protection efficace des demandeurs d'asile ;

A partir de 1992, malgré ces aspects positifs, Berlin a connu une augmentation sensible des actes de racisme et plusieurs mesures ont été adoptées pour y faire face, dans différents secteurs de l'administration publique. Il y a lieu de relever notamment :

· La mise en place de cours de formation visant à élargir les compétences de la police vis-à-vis des immigrés ;

· La proposition de :

- \* simplifier les conditions requises pour obtenir la citoyenneté allemande ;
- \* admettre la possession de la double citoyenneté ;
- \* introduire le droit de vote aux élections municipales tant pour les citoyens européens que pour les citoyens non européens qui résident depuis très long temps en Allemagne.

· Un programme spécifique a été mis en place dans les écoles : il a été dénommé "l'école contre la violence" et prévoit, entre autres, de tenir des discussions sur ce thème dans les classes et d'effectuer des visites d'études dans des lieux historiques (les lieux de la mémoire) ;

· Politique de jeunesse : le Sénat de Berlin a organisé le programme "un Futur pour la Jeunesse" pour la prévention des attitudes racistes et intolérantes. Parmi les nombreuses initiatives qui ont été réalisées dans différents domaines de la vie publique, nous mentionnerons notamment :

\* Services sociaux :

- un travail pour les jeunes qui sont restés très longtemps sans emploi ;
- le financement d'un centre culturel ;
- la continuation et l'élargissement du programme des travailleurs de rue ;
- le développement de différentes activités culturelles.

\* Education et Sport :

- cours de formation pour les enseignants sur le thème de la prévention de la violence ;

la mise en place d'une campagne de sensibilisation dans les milieux sportifs;

\* **Ordre public :**

création d'une Commission pour la prévention de la violence visant l'éclosion de relations de confiance entre la police et les jeunes ;  
une "task-force" mobile de la police organise des campagnes contre la violence.

Le Projet de la Ville pour "une compréhension interculturelle non-violente", mise en place par le Commissaire de Berlin pour les Etrangers afin de donner des conseils aux victimes des actes racistes, de soutenir les initiatives organisées par les écoles contre l'intolérance, d'encourager les contacts entre la police et les organisations représentatives des minorités, d'encourager la solution à l'amiable des conflits dans ce domaine.

En général, la Ville essaye de sensibiliser la population au thème de l'intégration, de l'ouverture et de la tolérance. Un vaste travail d'information est effectué afin d'élargir la connaissance des autres cultures, religions et modes de vie. Une campagne d'information, un prix consacré aux livres pour enfants, un concours photographique ont été organisés afin de promouvoir le respect et la tolérance. En conclusion d'une intervention si riche d'exemples concrets et des suggestions pratiques, Mme John a rappelé que des programmes d'information sont proposés à la radio et à la télévision en langue étrangère.

O-O-O

La réunion de Berlin (juin 1993) sur "Combattre le racisme et la xénophobie - Action pratique au niveau local" a été organisée dans le cadre du projet "Relations intercommunautaires" du Conseil de l'Europe.

Le but de cette réunion a été d'attirer l'attention sur les principaux domaines d'activités et les principaux problèmes, et de mettre en lumière des exemples sélectionnés d'actions pratiques pouvant être entreprises. Il a été décidé de centrer les travaux sur trois types d'organismes ayant la capacité de lutter directement contre la violence et les harcèlements racistes et xénophobes, à savoir : la police et les autres institutions de justice pénale, les collectivités locales et les organes qui en dépendent, les ONG s'occupant de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Dans leurs recommandations finales, les participants ont souligné, entre autres, qu'il est nécessaire de créer, dans chaque Etat membre, un ministère responsable pour les relations intercommunautaires ; qu'il faut tenir compte des indicateurs sociaux concernant ces phénomènes afin de mener des politiques plus appropriées et de mieux orienter les initiatives privées ; que les autorités et les institutions publiques devraient travailler en véritable co-opération avec le monde associatif.

O-O-O

### Le point de vue des ONG

#### **La Charte des Villes refuges**

A ce stade, par souci d'économie de travail, il n'y a lieu de fournir qu'une information générale sur le Parlement international des écrivains et sur les activités que ce dernier envisage de développer en coopération avec le CPLRE. En effet, cette question fait l'objet d'un Rapport présenté

par mon collègue Martinez Lopez et d'un projet de Résolution sur une "Charte de villes refuges", dans lequel les initiatives prévues dans le cadre de cette activité conjointe sont présentées et expliquées dans les détails.

M. Salmon, Secrétaire général du Parlement international des écrivains (PIE) a pris la parole pour faire savoir que cette institution a été créée à Strasbourg, en novembre 1993, dans la cadre du Carrefour des littératures européennes, sur la base d'un appel signé par plus de trois cent écrivains du monde entier en vue de la création d'une structure internationale capable d'organiser une solidarité concrète avec les écrivains menacés ou persécutés et de devenir un lieu de réflexion et d'échanges culturels.

Salman Rushdie a été désigné à la présidence du Parlement international des écrivains et sa "Déclaration d'indépendance" représente le Statut de cette Organisation. Ici, nous voudrions attirer votre attention sur un passage de cette Déclaration : "...Notre Parlement des écrivains existe pour se battre en faveur des écrivains opprimés et contre tous ceux qui les persécutent...et pour renouveler sans cesse la déclaration d'indépendance sans laquelle l'écriture est impossible ; et pas seulement l'écriture, mais le rêve ; et pas seulement le rêve, mais la pensée ; et pas seulement la pensée, mais la liberté elle-même."

L'un des objectifs majeurs du PIE est la création d'un réseau de villes refuges pour des intellectuels persécutés : sur la base d'une convention, la ville concernée s'engage à verser une certaine cotisation au PIE, à mettre à la disposition des écrivains protégés des appartements pour un an, à leur faciliter l'accès aux services publics et l'obtention de visas et de permis de séjour. En contrepartie, le PIE s'engage à verser une bourse de résidence à chaque écrivain accueilli par une ville refuge et à favoriser son intégration et son travail, ainsi que la traduction et la diffusion de son oeuvre et l'organisation de débats entre écrivains dans la ville refuge.

La première ville refuge a été Strasbourg, suivie immédiatement après de Berlin, Amsterdam et Helsinki et maintenant de Almeria.

Cette année, le PIE a obtenu le soutien du Conseil de l'Europe, et notamment de notre Congrès, afin d'élargir le réseau à d'autres villes et de rédiger une Charte des villes refuges: le projet de Résolution qui sera soumis à l'adoption du Congrès est le premier résultat de cette coopération.

\* \* \*

Le point de vue du Bureau Européen de Coordination des organisations de jeunesse (BEC) a été présenté par Mme Buitenweg.

L'activité des organisations de jeunesse dans la société est primordiale car elles encourage la participation active des jeunes : au sein des organisations, les jeunes apprennent à travailler en coopération avec les autres, à respecter les opinions des autres afin d'atteindre des objectifs communs : ainsi, les jeunes se préparent à devenir des citoyens actifs et responsables et, dans ce sens, l'activité des ONG peut être considérée comme une condition de la démocratie véritable.

De nombreuses associations de jeunesse travaillent contre le racisme et s'engagent dans la construction d'une société tolérante : leur objectif est non seulement de favoriser les échanges multiculturels, mais également, et surtout, de réaliser des projets multiculturels, dans lesquels chacun puisse donner sa contribution, pour aboutir à un résultat commun.

Mme Buitenweg a exprimé un avis très ferme et pertinent sur la question de la liberté d'expression.

En premier lieu, cette liberté ne peut pas être considérée comme le droit, absolu et illimité, d'exprimer n'importe quelle opinion, surtout s'il s'agit des responsables politiques, chargés de promouvoir les valeurs démocratiques : face à certains hommes politiques, qui abusent de la liberté d'expression, en s'arrogeant le droit de propager le racisme et l'intolérance, le rôle des gouvernements et des ONG est primordiale.

Les médias ont aussi leur part de responsabilité : afin de lutter contre l'intolérance manifeste ou voilée dans les émissions de radio ou de télévision, il peut être nécessaire d'établir, comme il a été fait par l'union des diffuseurs européens, un véritable code de bonne conduite, voire de déontologie professionnelle.

#### IV. CONCLUSIONS

Quelles conclusions pouvons-nous tirer des approches, mesures, programmes mis en acte ou proposés par les villes et les associations ? Est-il possible de dessiner les traits d'une ville européenne exemplairement démocratique, où toute violence et intolérance xénophobes, racistes, antisémites soient bannies ? Il s'agirait d'une "ville-symbole" de tout espace convivial, civilisé, tolérant, pacifique, destiné à s'étendre des villes aux régions et de celles-ci aux Etats pour finalement embrasser l'ensemble de notre terre unique. Il s'agit là d'un idéal. Toute compromission vis-à-vis de la réalité présente ne fera qu'exacerber cette dernière.

Certes, cette ville absolument exemplaire n'existe pas. En tant que telle elle n'est qu'un idéal, un point de repère qui doit inspirer notre conduite et guider nos pas. Mais dans la réalité, il y a des villes bien connues et nous en avons rencontré quelques-unes qui sont toutes, à un titre ou à un autre, des exemples vivants et qui peuvent inspirer d'autres villes. Car l'exemple concret ouvre l'espace des possibilités. Ce n'est que par comparaison et approximation continues que nous pouvons espérer avancer dans ce domaine.

Le geste, l'acte violent raciste mettent à jour ce qui se cache dans les bas-fonds des sociétés. La société secrète des conflits et les sentiments haineux et mauvais parcourent comme un fleuve souterrain empoisonné nos villes, régions, pays. Ils se manifestent avec la virulence d'un abcès et deviennent paroles et actes violents en certaines périodes qui opèrent comme des catalyseurs. Ils peuvent alors se cristalliser en des formes publiques et devenir très dangereux pour nos démocraties et nos libertés.

C'est pourquoi il est tellement important de réagir fermement et publiquement dès l'apparition de toute manifestation du mal. Il est tout aussi essentiel que soient mis en place des mécanismes publics pour contrer et prévenir ce mal, et que tous les responsables politiques, à l'échelon local et national, s'expriment pour condamner de tels actes.

Si l'acte raciste est un produit du mal, il craint alors la vérité. Mais cela ne suffit pas, car pour lutter véritablement avec succès contre cet être protéiforme qu'est le racisme, il faut passer des manifestations externes aux causes sous-jacentes.

Lorsque quelqu'un se comporte de la sorte, cela veut dire tout d'abord qu'il n'a pas été éduqué, convenablement éduqué à vivre dans le monde. Nous vivons avec les autres dans la diversité plurielle. On dit que le monde est beau parce qu'il est varié. Pourtant nous assistons continuellement

à des actes qui ont pour unique raison la haine raciale, la haine de l'autre, finalement la haine de l'homme tout court.

Devons-nous envisager alors une sorte d'éducation universelle aux relations avec le monde, aux rapports avec notre prochain ? Si nous avons affaire à des adultes, la sanction doit malheureusement remplacer l'éducation. S'il s'agit de jeunes, tout n'est pas perdu, même là où les familles, les systèmes scolaires, la société ont manifestement failli à leur tâche.

C'est pourquoi tout ce qui touche de près ou de loin à l'éducation et à la jeunesse constitue un terrain extrêmement sensible et délicat pour l'avenir de nos démocraties et de nos libertés. Les politiques d'éducation et de jeunesse doivent être conçues pour chacun, et non pour quelques privilégiés.

Le problème est cependant complexe car l'apparition du racisme et sa performance sont celles d'un acteur qui se meut sur une scène dont la toile de fond doit d'abord être esquissée. Essayons alors de caractériser brièvement le moment actuel sans prétentions dogmatiques et sans vouloir à tout prix être exhaustif.

Si tous les pays européens sont plus ou moins confrontés au phénomène du racisme et si celui-ci est croissant, cela peut vouloir dire que nous sommes devant une crise qui se manifeste sur plusieurs registres à la fois : économique, social et politique.

Sur le plan économique, la crise est caractérisée par un essoufflement durable de l'activité économique en Europe occidentale et une restructuration liée aux changements techniques et à la mondialisation de l'économie. Au niveau mondial, le centre de l'activité économique a tendance à se déplacer vers l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient : révolution électronique et délocalisation de productions accélèrent le phénomène de paupérisation industrielle et économique.

La crise sociale se fait chaque jour plus visible dans la tendance à la généralisation de phénomènes qui avaient jusqu'à présent paru se manifester surtout dans les pays du tiers monde. L'Europe connaît à son tour une crise du logement qui ne touche plus désormais seulement des adultes isolés, mais des familles entières, des personnes âgées, des jeunes surtout et mêmes des enfants. Les enfants de la rue, non seulement dans les pays de l'Est, mais également dans nos villes considérées "riches" et "développées", et certains de nos concitoyens ont dû faire face à une détérioration sensible de leur qualité de vie. Le chômage devient persistant et s'étend comme une tache d'huile. La précarisation des conditions de vie touche de plus en plus des secteurs de la société qui en étaient jusqu'ici épargnés. Il s'ensuit l'exclusion sociale et politique de groupes importants de la population et une absence de perspectives presque totale pour des masses croissantes de jeunes.

Sur le plan politique tous les pays européens sont confrontés à une mise en cause des équilibres traditionnels, à une désaffection vis-à-vis des grands partis politiques, à un affaiblissement de la démocratie représentative et l'apparition de mouvements extrémistes.

Le processus de développement économique enclenché à la fin de la seconde guerre mondiale dans les pays d'Europe occidentale semble aujourd'hui en panne. Il convient de définir une nouvelle politique économique permettant d'assurer une croissance soutenue grâce à laquelle tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance sociale, auront la possibilité d'exprimer toutes leurs potentialités.

Il est frappant de constater que les prédictions formulées avant l'achèvement du marché intérieur entre les 12 Etats qui étaient alors membres de la CEE (15 maintenant) ne se sont pas avérées exactes. L'achèvement du marché aurait dû comporter la création de quelques millions d'emplois

supplémentaires. Cela n'a pas eu lieu. Il est vrai qu'entre-temps, la situation s'est beaucoup modifiée depuis 1989 avec la disparition du rideau de fer. Pourquoi alors tout cela ne s'est-il pas traduit en un projet politique nouveau, capable d'entraîner avec lui société et économie ?

### **L'Europe : un projet de civilisation démocratique**

Nous partons de l'hypothèse qu'un nouveau projet politique amène inévitablement avec soi une nouvelle mobilisation des volontés, des énergies, de l'imagination productrice. Le Traité de Maastricht a représenté la réponse aux défis nouveaux : cependant certains analystes n'hésitent pas à qualifier le projet de mort-né. Il ne pouvait en aller autrement car sa structure essentiellement comptable (les critères de convergence) prouve combien réducteur peut être un projet politique lorsqu'il repose sur une base uniquement économique.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire qu'il représente une réponse adéquate aux problèmes actuels. Ce qui explique peut-être le glissement de la Commission des 12 + 3 vers un projet de caractère économique comme le "Rapport de 1993 sur croissance, compétitivité, emploi - les défis et les pistes pour entrer dans le XXIe siècle".

Si l'on nous permet une synthèse rapide et grossière à titre de bilan de l'expérience européenne depuis 1949, on pourrait dire :

- que les différents projets collectifs (Conseil de l'Europe d'abord et CEE ensuite) n'ont pas réussi à transformer l'Europe en un véritable mobilisateur des énergies créatrices des différentes populations : à l'absence d'europanisation des spécificités nationales correspond l'absence de nationalisation de l'espace européen. En dépit des quatre libertés fondamentales sur lesquelles a été fondé le Traité de Rome, chaque partenaire est resté replié sur lui-même (comme d'ailleurs on pouvait le supposer) alors que le seul et unique véritable facteur de mobilité a été la science au service de la technique et la finance liée aux activités économiques ;

- d'autre part, l'Europe a été incapable de reconnaître en 1989 qu'un événement de portée colossale et une chance unique étaient donnés pour relancer, sur de nouvelles bases, l'approche à la question européenne. Ainsi, le Traité de Maastricht pourrait bien apparaître bientôt comme le point final du vieux monde et comme l'obstacle qui empêche l'éclosion du nouveau.

Ainsi, actuellement la mondialisation du processus de production devient le seul et unique critère d'explication (et de justification ?) retenu par les différents responsables. Une sorte de nouvelle idéologie économique ou plutôt une version ajournée de la fameuse "main invisible" de jadis.

#### Dans ces conditions, que faire ?

J'estime que le Conseil de l'Europe dont le Congrès est désormais un organe éminent, se doit d'indiquer le chemin du renouveau. Ci-après figurent quelques PRINCIPES qui me semblent fondamentaux.

A. Le Congrès doit encore et toujours mettre l'accent sur le respect du prochain et l'amitié comme facteurs constitutifs de la spécificité européenne. Ce sont des facteurs qui doivent jouer à l'intérieur de chaque pays européen et entre les pays eux-mêmes.

1. Le Conseil de l'Europe a été créé pour la sauvegarde et le développement des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la primauté du droit, la démocratie. Ces droits ne sont pas destinés à quelques privilégiés, mais s'appliquent à tous, y compris aux membres des minorités

ethniques, aux réfugiés et aux travailleurs migrants.

Aujourd'hui, en Europe et dans le monde entier la défense des droits de l'homme et de la démocratie passe surtout par la mise en oeuvre de sociétés d'inclusion. Il s'agit de contrecarrer la tendance qui vise à prouver l'inutilité ou la superfluité humaine. Tout en développant la fierté que doit éveiller l'appartenance à une nation, nous devons encourager la fierté d'être européen et, surtout, d'appartenir à la race humaine. Le développement d'une culture commune, enracinée dans l'idéal européen, engendrera la volonté d'affronter ces fléaux que constituent le chômage, la pauvreté et l'ignorance. C'est cette communauté d'objectifs qui nous permettra de nous unir contre le racisme sous toutes ses formes.

Le Pacte constitutif qui est à la base de toute communauté politique doit être revivifié.

Les institutions et autorités publiques à tous les niveaux de compétences, locale, régionale, étatique, européenne, doivent reconnaître qu'il est impératif et urgent de compléter la démocratie représentative par l'action civique directe des citoyens qui se déroule dans les associations, le bénévolat, le volontariat ainsi que par leur participation à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques. Ce renouvellement de la société civile renforcera la solidarité sociale.

L'action solidaire est un antidote à l'injustice et à la violence ou tout simplement à la dégradation inévitable des rapports sociaux qui s'ensuivent lorsque les choses sont laissées en l'état. Les relations entre les hommes continuent à rester empoisonnées par le jeu de l'action et de la réaction purement individuelle aussi longtemps qu'elles ne sont pas transformées par une poignée de main sincère, l'échange de promesses qui nous lie et qui fait face aux incertitudes de l'avenir.

Il s'agit de revitaliser la démocratie, aujourd'hui menacée par une double ségrégation : la ségrégation géographique et le retour d'une nouvelle ségrégation, celle qui oppose groupes ethniques, communautés et classes sociales.

L'engagement et l'organisation spontanés et pluralistes des citoyens autour d'objectifs communs et leur maillage territorial est peut-être la grande nouveauté technique de cette fin de siècle et le grand espoir de la démocratie du siècle prochain.

2. Ensuite, l'Europe et toutes ses composantes doit clairement admettre que notre continent est naturellement constitué d'une pluralité extraordinaire de nationalités et que par conséquent la conception et la mise en oeuvre d'un projet politique réellement commun doit inévitablement amener à une nouvelle forme de citoyenneté (et d'engagement civique conséquent) dans laquelle la nationalité perdra progressivement son importance politique.

Pour faciliter cette orientation, il y aurait lieu de favoriser dans chaque pays, chaque région, chaque ville, la création d'associations culturelles de citoyens d'autres origines, d'autres régions, d'autres horizons. D'ores et déjà, dans le cadre de regroupement bénévoles et associatifs divers, de plus en plus de citoyens de diverses origines collaborent au niveau européen pour atteindre des objectifs communs. Une politique plurilinguiste pour l'Europe est désormais une priorité essentielle. Faute de l'avoir conçue, l'Europe risque d'être un projet élitiste. Des ressources doivent par ailleurs être dégagées pour éviter que les membres les plus pauvres de notre communauté ne soient exclus de telles activités.

La démocratisation des institutions est la conséquence de cette évolution. Alors que les institutions européennes doivent s'approcher davantage de chaque pays, ceux-ci doivent davantage

s'européaniser, s'ouvrir aux autres, à l'Europe et finalement au monde. Le Conseil de l'Europe et le Congrès en particulier doivent une bonne fois tirer toutes les leçons de l'élargissement continu de notre Organisation et adapter leurs méthodes de travail à cette nouvelle donne. Une nouvelle approche à l'économie et, surtout, à l'activité humaine est à ce prix. Faute de quoi, notre Organisation et notre Congrès avec, est voué à la stagnation et au déclin et ne pourra pas faire face aux problèmes auxquels sont confrontées nos communautés.

Ce n'est que dans l'application imaginative et innovatrice du principe de subsidiarité et du principe de proximité que nous pouvons défendre l'autonomie locale proclamée dans la Convention-Charte du Conseil de l'Europe.

B. Une Europe véritablement démocratique ne pourra jamais se transformer en une forteresse égoïstement repliée sur elle-même.

En effet, nous devrions connaître désormais très bien les relations qui existent entre les conflits internes aux pays et les tensions externes. Un pays ou une nation divisés entre eux-mêmes, un peuple qui ne pratique pas les Droits de l'Homme, le respect à autrui et la justice et dont le régime politique est fondé sur le chaos et l'arbitraire constituent un véritable danger pour tous les autres pays. Tout près de nous, dans notre continent même, nous en avons un exemple, malheureusement négatif, dans le conflit qui enflamme l'ex-Yougoslavie.

Nous ne sommes pas à l'abri de ce danger, personne ne l'est, mais si les conditions internes de la paix, de la justice et de la liberté sont assurées dans chaque pays européen et dans l'Europe tout entière, le chemin qui va entre l'Europe et le reste du monde est alors celui de la solidarité ouverte.

1. C'est une erreur grossière de croire que ce qui éloigné ne nous touche pas : cela pouvait être vrai autrefois, ne l'est plus aujourd'hui. Cette interdépendance est devenue une évidence. Cependant, elle n'est pas encore une pratique vécue car cela exige des efforts constants qui s'appuient sur des supports adéquats.

Il nous faut créer de nouveaux liens entre les individus, non seulement en Europe, mais également au-delà. Il serait tragique de voir l'oeuvre accomplie pour construire nos structures européennes déboucher sur l'apparition de nouvelles entraves à la coopération avec le reste du monde et sur une exacerbation de la xénophobie et de l'intolérance. Il convient par contre de dire que l'Europe est un lieu de passage, un carrefour obligé entre Est et Ouest, Nord et Sud et l'architecture qui lui convient est celle d'un pont avec des arcs. Ceux-ci renferment les espaces, les pays, les continents avec lesquels elle passe des accords de coopération, des Pactes réciproques, dans tous les domaines de l'existence. Vue sous cet angle l'Europe n'est qu'un réseau de coopérations dont l'intensité diminue au fur et à mesure que l'on s'y éloigne mais dont l'impact ne cesse de croître.

Ce que le monde attend des européens est la bonne méthode qui permette de regrouper pacifiquement sous l'Arc d'un pont un ensemble de pays différents et de maintenir et de célébrer l'unité dans la diversité, car chaque pays dans les relations avec les autres n'est au fond qu'un pont ou un arc de pont. Rien n'empêche d'étendre la construction aussi loin qu'on le souhaite et que les circonstances le permettent.

L'Europe devrait être perçue par le reste du monde comme un continent stable et sûr, de même qu'elle est prospère en comparaison des pays du tiers monde. Nous devrions mettre notre expérience et notre savoir-faire au service des pays les moins riches. L'esprit de ce débat devrait nous conduire à définir de nouvelles tactiques permettant aux citoyens européens disposant de certaines compétences d'apporter, selon des modalités très variées, un soutien direct aux pays en voie de développement. Si

nous réussissions, il pourrait s'agir là de notre meilleur "produit" et, grâce à la meilleure compréhension qu'il apporterait des diverses cultures et des divers environnements, notre plus beau cadeau au prochain millénaire.

2. La conséquence d'une telle façon de voir ne peut être que l'ouverture internationale des villes, des régions et des Etats.

Les frontières des Droits de l'Homme ne peuvent pas être étanches : elles sont traversées par des réfugiés, des écrivains menacés, des parents ou des enfants qui rejoignent leur famille et, tout simplement par les relations de bon voisinage (visites, commerce, études, amitiés et ainsi de suite). Aussi longtemps que l'immigration constituera un phénomène inévitable - ce qu'elle demeurera tant que la conjoncture d'ensemble restera ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire mauvaise - notre devoir de citoyen (et de membre d'une société civilisée) sera de traiter chacun, indigène ou non, avec respect, quelle que soit sa race ou sa culture.

En outre, il est possible de concevoir une politique de jumelages, d'actions et de projets communs entre de villes et de régions de pays et de continents divers. On pourrait même déclarer que chaque commune européenne devrait être jumelée avec au moins une commune de chaque pays européen tout d'abord et avec au moins une ville de chaque continent. D'ailleurs, il est temps de passer du jumelage folklorique du passé au jumelage rationalisé de l'avenir et pour marquer ce passage nous proposons le terme de "partenariat" car celui-ci se fonde sur un contrat qui dure aussi longtemps qu'il est respecté. D'autre part, pourquoi ne pas utiliser la richesse que constitue aujourd'hui la présence, dans chaque ville européenne, d'une population multiculturelle pour construire ces ponts internes et externes dont l'Europe a tellement besoin pour continuer à exister moins comme une entité historique et géographique que comme un projet de civilisation démocratique. Nous devrions également exploiter les ressources artistiques que recèlent nos villes pour favoriser la production d'images positives et combattre le racisme et la xénophobie, à la fois dans nos villes et avec nos partenaires.

D'autres idées, observations, remarques pourraient être évoquées. Mais ce qui a été dit est, s'il est partagé, suffisant pour aboutir au :

#### **coeur des démocraties : les villes et les régions**

Dans tous les domaines que nous venons d'évoquer à larges traits, les villes ont des compétences et par conséquent un rôle à jouer. C'est pourquoi le Congrès doit les appeler à souscrire au projet "Ville démocratique exemplaire européenne".

Les temps sont mûrs pour un tel projet. Car c'est à partir d'un projet concret que les villes peuvent montrer la voie et tendre en même temps la main aux régions, aux Etats et à l'Europe. Si, au coeur du projet de civilisation qu'est l'Europe il y a l'avenir de la démocratie, les communes et les villes d'Europe en sont les foyers essentiels. La démocratie se construit aussi, et surtout, à partir de la base.

Il nous faut réexaminer la façon dont nous pouvons offrir à chaque citoyen qui le souhaite la possibilité de participer.

L'expérience accumulée par le Conseil de l'Europe et le Congrès est maintenant suffisante sur le plan des textes, des principes et des pratiques sur le terrain. Parmi les premiers, il nous suffit de mentionner la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Charte sociale européenne, la Charte européenne de l'autonomie locale et les Résolutions et Recommandations adoptées par le Congrès qui

ont été citées à plusieurs reprises dans mon rapport.

Quant aux exemples concrets, je mentionnerai les recueils récents de contributions tels celui sur l'Audition du 20 février 1995 sur "Démocratie locale, citoyenneté et tolérance" et sur la réunion de Berlin (juin 1993) sur "Combattre le racisme et la xénophobie : action pratique au niveau local", organisée dans le cadre du suivi au projet "relations intercommunautaires". Je mentionnerai aussi, et surtout, le travail des Réseaux de villes sur l'accueil des tsiganes, l'éducation, la citoyenneté et la grande pauvreté.

Nous recommandons l'élaboration d'un guide de "bonne conduite", qui servirait également à illustrer les bonnes pratiques démocratiques. Il serait ainsi possible de susciter des idées et des propositions d'action visant à maîtriser les fléaux auxquels nous devons faire face. Il nous semble donc que l'année à venir devrait voir la création d'un prix annuel. Si le Congrès en est d'accord, les conditions d'attribution du prix pourront être définies au cours de ces prochains mois et la procédure de nomination pourrait alors être mise en branle. Il s'agirait là d'un excellent outil pour attirer l'attention et rendre hommage aux collectivités territoriales qui se sont signalées par des initiatives importantes dans le domaine de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Il est de notre devoir, en tant que représentants élus de nos collectivités, de lutter contre le racisme sous toutes ses formes, non seulement du point de vue culturel, mais aussi en s'attachant au substrat économique sur lequel prospèrent la pauvreté et l'exclusion sociale. Les élus locaux, de concert avec les élus régionaux, nationaux et européens, doivent se placer à l'avant-garde de cette lutte contre les fléaux sociaux et économiques que nous avons identifiés et prendre eux-mêmes les premières mesures proposées dans ce rapport.